Ligne directrice de pratique

oepe
ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Novembre 2018

Le professionnalisme

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) font preuve de professionnalisme dans leurs relations avec les enfants, les familles, leurs collègues et les communautés au sein desquelles ils exercent. Ce sont des professionnels réfléchis, qui agissent de façon intentionnelle et qui s'investissent dans l'apprentissage professionnel continu. Les EPEI collaborent avec les autres en vue de s'assurer d'offrir des services à l'enfance de haute qualité

Norme IV : A du Code de déontologie et normes d'exercice, 2017

Dans leur pratique et grâce au leadership dont ils font preuve, les EPEI font progresser la profession dans leurs milieux de travail et dans l'ensemble de la communauté. Ils reconnaissent que leur conduite professionnelle contribue à renforcer la confiance du public envers la profession.

Code C du Code de déontologie et normes d'exercice, 2017

Une profession fondée sur les relations et la bienveillance

Le rôle de la profession, comme prévu dans la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, est de « promouvoir le bien-être et le développement global des enfants ». Afin de respecter cet engagement, la profession met d'abord et avant tout l'accent sur l'établissement de relations bienveillantes et attentives avec les enfants et leurs familles. Ce sont ces relations qui contribuent à une pratique de qualité au sein de la profession, une pratique fondée sur la compassion et les relations, et qui repose sur un engagement envers une communication et une collaboration continues.

Bien que l'exercice de la profession n'implique pas toujours directement des enfants et des familles, les EPEI, peu importe leur poste et le milieu où ils exercent, connaissent l'importance de favoriser des relations bienveillantes et attentives avec les enfants et les familles dans les milieux d'apprentissage des jeunes enfants. Les EPEI savent également que des relations solides avec leurs collègues, les personnes supervisées, la communauté et le public contribuent au maintien d'une pratique de qualité ainsi qu'à une profession solide.

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) a élaboré la présente ligne directrice de pratique pour vous aider, vous EPEI, à assumer vos responsabilités déontologiques et professionnelles. Elle vous aidera également à réfléchir à ce que signifie être un professionnel, et à faire preuve de professionnalisme dans tous les aspects de votre pratique fondée sur les relations.

Cette ligne directrice de pratique vise à :

- expliquer ce que signifie être un professionnel;
- définir le professionnalisme en éducation de la petite enfance;
- décrire les aspects du professionnalisme mis en œuvre dans la pratique grâce aux relations;
- fournir des scénarios ou des questions pour favoriser la pratique réflexive et la discussion.

À propos de cette publication

Les lignes directrices de pratique décrivent certaines attentes à l'égard des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits, telles qu'énoncées dans le Code de déontologie et normes d'exercice. Elles mettent aussi l'accent sur la façon dont ces attentes peuvent être mises en pratique. Elles contiennent des recommandations en la matière et offrent des occasions de réflexion, de discussion et d'apprentissage professionnel. Au moment d'en prendre connaissance, il est conseillé de consulter le Code de déontologie et normes d'exercice, et de passer en revue la recherche actuelle et la législation connexe. Ces lignes directrices de pratique permettent à l'Ordre de promouvoir des normes élevées ainsi que l'apprentissage professionnel continu, et de régir la conduite des EPEI.

1 **Une profession fondée sur les relations et la bienveillance**

3 **Être un professionnel, qu'est-ce que cela signifie?**

Protection du titre et confiance du public
Prise de décision

Responsabilité collective

Leadership

6 **Qu'est-ce que le professionnalisme?**

7 **Aspects du professionnalisme en éducation de la petite enfance**

Respect des valeurs éthiques

Application de connaissances et de compétences

Engagement dans un apprentissage professionnel continu

Recours au jugement professionnel

Responsabilisation

12 **Rappel : Le professionnalisme**

13 **Annexe : Scénarios et questions de réflexion**

20 **Ressources consultées et références**

Pour accéder à toutes les lignes directrices, visitez **ordre-epe.ca/lignedirectricepratique**.

Être un professionnel, qu'est-ce que cela signifie?

Protection du titre et confiance du public

En tant qu'EPEI, vous êtes membre d'une profession autoréglementée par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Vous exercez dans un champ d'exercice défini et détenez le titre d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance inscrit(e) ainsi que la désignation professionnelle d'EPEI ou d'EPE, autant d'éléments qui sont protégés par la *Loi de 2007 sur les éducatrices et éducateurs de la petite enfance.* Ce statut législatif particulier vous place dans une position de confiance unique. Votre titre et votre champ d'exercice indiquent aux familles, aux collègues et aux membres du public que vous assumez personnellement la responsabilité de votre pratique. Ils indiquent aussi que vous avez le sens de l'éthique et êtes un(e) professionnel(le) responsable, qui a suivi les études et la formation nécessaires pour exercer la profession.

Votre titre protégé et la désignation professionnelle d'EPEI ne sont pas équivalents à votre poste de travail ou titre de poste. Consulter l'*Avis professionnel : Utilisation des titres protégés* pour en savoir plus sur la protection du titre. Veuillez à utiliser votre désignation professionnelle « EPEI » dans toute la documentation se rapportant à l'exercice de votre profession (norme IV : C.10).

Prise de décision

La pratique d'un EPEI ne suit pas un ensemble de règles strictes où les connaissances et compétences sont appliquées de la même manière chaque jour. L'une des caractéristiques d'un professionnel réside dans sa capacité à s'y retrouver dans la « confusion » (Schon, 1983 [traduction libre]) et à gérer les situations quotidiennes imprévisibles au sein de divers milieux de travail et dans le cadre de toutes sortes de relations.

Dans la mesure où vous travaillez régulièrement dans des situations ambiguës avec d'autres, vous êtes un(e) professionnel(le), car vous êtes parfois appelé(e) à prendre des décisions difficiles et à donner des conseils éthiques et appropriés sur des questions complexes. En tant qu'EPEI, vous assumez la responsabilité des décisions prises dans votre pratique et de vos actions et interactions avec les autres en exerçant votre jugement professionnel pour soutenir les enfants et les familles et entretenir des relations solides.

Responsabilité collective

Tous les membres d'une profession font partie d'une collectivité ou d'une communauté professionnelle plus large. Pour les EPEI, être un professionnel signifie faire partie d'un groupe incluant tous les membres de l'Ordre. Ensemble, les EPEI se conforment à des normes élevées en vertu du *Code de déontologie et normes d'exercice* et sont tenus de faire preuve de professionnalisme dans leur pratique avec les autres en tout temps. Les professionnels reconnaissent cette responsabilité collective et l'encouragent chez les autres.

Leadership

Selon la norme IV : A, « quel que soit leur poste ou leur titre, toutes les éducatrices de la petite enfance inscrites et tous les éducateurs de la petite enfance inscrits sont des leaders. » Quels que soient votre milieu de travail et votre poste, votre pratique se fonde sur les relations avec les enfants, les familles, vos collègues, la profession et le public et fait de vous un leader.

Un rôle de leadership peut être endossé ou acquis. Vous n'occupez peut-être pas de fonctions de direction administrative ou pédagogique, mais le leadership s'exerce au sein de nombreuses fonctions différentes et à de nombreux niveaux professionnels.

Le fait d'être EPEI vous donne l'occasion d'assumer un rôle de leadership en participant à l'autoréglementation de la profession par l'entremise du conseil ou des comités de l'Ordre. En tant que professionnel, vous faites preuve de leadership en vous engageant auprès de votre communauté, de vos associations ou réseaux professionnels et en défendant les intérêts des enfants, des familles, des EPEI et du secteur de la petite enfance afin de faire progresser la profession (norme IV : C.5 et C.7). Tout au long de votre carrière, vous contribuez également à l'évolution de l'ensemble des connaissances; vous offrez du mentorat, du soutien et collaborez avec d'autres EPEI, vos collègues et les personnes supervisées (norme IV : C.6 et C.8).

Passez en revue la définition du leadership selon l'Ordre et réfléchissez à la façon dont le fait d'être un leader fait partie du professionnalisme.

> Pratique consistant à engager ses collègues pour mettre à profit des connaissances et expériences collectives afin de résoudre des problèmes, trouver des solutions et améliorer les résultats. Le leadership consiste à encourager une prise de responsabilité collective, à contribuer à créer un environnement de travail inclusif et collaboratif. Il consiste également à créer, à coordonner et à diriger le changement grâce à une vision, en étant source d'inspiration et en faisant preuve d'engagement et de contribution (*Code de déontologie et normes d'exercice, 2017*).

Pour en apprendre davantage sur le leadership, consultez la définition du développement du leadership dans le *Guide du cycle du portfolio d'apprentissage professionnel continu, 2017*.

Les EPEI qui font preuve de leadership s'engagent à mobiliser et à encourager les autres EPEI, leurs collègues et les personnes supervisées à devenir des leaders. Grâce à leurs relations avec les autres membres de leur communauté professionnelle, les EPEI qui font preuve de leadership ont une vision et tentent de créer et de coordonner le changement pour améliorer la pratique et l'ensemble de la profession.

Réfléchissez à ce que le leadership signifie pour vous. Qu'est-ce qui fait de vous un leader dans votre pratique professionnelle? Pensez à votre engagement dans votre communauté professionnelle, à votre travail en tant que mentor ou modèle à suivre, à votre vision, à la façon dont vous responsabilisez les autres et travaillez pour créer le changement. En tant que professionnel, comment pouvez-vous développer vos compétences en leadership?

La définition de votre rôle en tant que professionnel de l'éducation de la petite enfance évolue, et à ce titre, vous vous inscrivez activement au cœur de cette évolution. Bien que le fait d'être un professionnel fasse référence à votre titre, à la confiance du public, à la prise de décision et au leadership, votre rôle est également influencé par les enjeux du système, les milieux de travail, les croyances et les contextes culturels.

Songez à ce que signifie pour vous être un(e) professionnel(e). Réfléchissez à votre identité professionnelle et à l'identité de la profession dans son ensemble.

Qu'est-ce que le professionnalisme?

Il faut élargir la définition du professionnalisme. Elle doit s'inspirer d'une pratique fondée sur les relations et tenir compte de la façon dont tous les EPEI, quel que soit leur employeur ou leur milieu de travail, doivent faire preuve de professionnalisme dans leur pratique.

L'Ordre définit le professionnalisme en éducation de la petite enfance comme suit :

> Le professionnalisme est fondé sur des valeurs éthiques et fait référence à l'utilisation de connaissances, de compétences et de jugement dans le plus grand intérêt des enfants et des familles. Le professionnalisme se manifeste dans les relations avec les enfants, les familles et les collègues, ainsi que dans une prise de responsabilité envers le public et la profession.

Le professionnalisme est souvent associé à l'éthique au travail. La personne arrive-t-elle à l'heure au travail? S'habille-t-elle de façon appropriée? Est-elle courtoise et polie? Travaille-t-elle fort? A-t-elle l'esprit d'équipe? Bien que l'éthique au travail soit importante et que l'on s'attende à ce que les EPEI adoptent ces valeurs et des habitudes de travail appropriées, ces aspects du comportement professionnel sont souvent définis par le milieu de travail, les politiques et leurs dispositions, ainsi que par la culture et la dynamique du milieu.

Aspects du professionnalisme en éducation de la petite enfance

En tant qu'EPEI, vous devez faire preuve de professionnalisme dans tous les aspects de votre pratique fondée sur les relations en :

- respectant des valeurs éthiques;
- utilisant vos connaissances et vos compétences;
- vous engageant dans un apprentissage professionnel continu;
- exerçant un jugement professionnel;
- assumant vos responsabilités.

Respect des valeurs éthiques

Ensemble, les EPEI respectent les croyances et les valeurs de base de la profession, qui sont fondées sur la bienveillance, le respect, la confiance et l'intégrité. Ces valeurs éthiques, communiquées dans le Code de déontologie, sous-tendent vos responsabilités envers les enfants, les familles, vos collègues, la profession et le public. Elles guident et éclairent votre approche professionnelle en tout temps et vous rappellent qu'en tant que professionnel, votre travail est de vous assurer d'agir dans l'intérêt supérieur des enfants et des familles.

Vos valeurs éthiques professionnelles vous soutiennent également dans vos stratégies de communication avec les autres et vous aident à entretenir des relations bienveillantes et réciproques. Il est important de prendre le temps de réfléchir à vos capacités à communiquer avec les autres, à vos efforts de collaboration et à la nature de vos relations avec les enfants, les familles et les collègues. En tant que professionnel, vous devez vous assurer que votre comportement avec les autres est bienveillant, respectueux, digne de confiance et intègre.

Le fait de faire passer les intérêts des enfants et des familles en premier ne doit pas signifier que vous négligez votre propre bien-être. En tant qu'EPEI, vous comprenez l'importance de votre propre bien-être et prenez soin de vous afin d'être en mesure d'assumer vos responsabilités éthiques dans votre pratique quotidienne.

Faites un rapprochement entre vos valeurs éthiques professionnelles et vos valeurs personnelles. Sont-elles les mêmes? Lorsque vous discutez du respect des valeurs éthiques avec vos collègues, est-ce que la bienveillance, le respect, la confiance et l'intégrité signifient la même chose pour tous? Agissez-vous conformément à ces valeurs et croyances? Réfléchissez à vos croyances, perceptions et préjugés personnels et réfléchissez à la façon dont ils influencent votre pratique ou vous mettent au défi en tant que professionnel.

Application de connaissances et de compétences

L'un des aspects clés du professionnalisme est la compétence. En tant qu'EPEI, vous faites preuve de compétence en utilisant efficacement vos connaissances et vos habiletés dans votre pratique fondée sur les relations, peu importe votre milieu de travail ou vos fonctions.

Une grande partie des connaissances et des compétences que vous utilisez comme EPEI sont décrites dans le *Code de déontologie et normes d'exercice.* Les normes mettent en évidence les connaissances et les compétences que vous avez acquises au cours de vos études postsecondaires et grâce à votre expérience. Parmi les plus importantes, on compte :

- la compréhension et l'application de la recherche, des théories et des lois actuelles dans votre pratique pour favoriser des relations attentives, le bien-être et le développement de l'enfant;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un curriculum et d'une pédagogie;
- la création de milieux sécuritaires et propices à l'apprentissage;
- la communication, la collaboration et l'échange d'information;
- le respect des limites professionnelles et de la confidentialité.

Si vous ne travaillez pas directement auprès d'enfants, il est important de réfléchir de façon générale à votre travail, à votre rôle et à la façon dont vous utilisez les connaissances et les compétences mentionnées dans le Code et normes. Vous utilisez vos connaissances et vos compétences en aidant les autres EPEI dans leur pratique et en promouvant la profession et des services à l'enfance de grande qualité.

Quel que soit votre rôle, en tant qu'EPEI, vous faites preuve de professionnalisme au quotidien en puisant dans vos connaissances professionnelles et en les utilisant dans votre pratique. Même si vous pourrez acquérir de nouvelles connaissances en utilisant vos compétences dans votre pratique, il est de votre responsabilité, en tant que professionnel, d'obtenir des renseignements et des ressources supplémentaires pour vous aider dans votre milieu de travail ou vos fonctions.

Selon la norme IV : C.12, les EPEI doivent « exercer la profession dans les limites de leur champ de connaissances et de compétences. Avant de se lancer dans de nouveaux domaines de pratique ou des domaines spécialisés, ou avant de revenir à un domaine de pratique après une longue période, les EPEI évaluent leurs connaissances et leurs compétences afin d'opter pour une formation ou un apprentissage professionnel continu adapté ou pour solliciter d'autres appuis. »

Il est également de votre responsabilité de communiquer avec les autres au sujet des raisons pour lesquelles vous faites ce que vous faites en tant que professionnel. Selon le Code et normes, vous devez « communiquer efficacement à propos des fondements de [votre] pratique et des processus de prise de décision auprès des familles et de [vos] collègues. » (norme IV : C.2).

Le Code et normes devrait être utilisé de concert avec les lois pertinentes, la recherche, les ressources et l'apprentissage professionnel continu approprié pour vous aider à utiliser continuellement vos connaissances et vos compétences et à communiquer efficacement sur ces aspects de votre pratique.

Engagement dans un apprentissage professionnel continu

L'engagement dans un apprentissage professionnel continu fait partie de la culture de la profession. Il est si important pour la profession que la participation au programme d'apprentissage professionnel continu (APC) fait l'objet d'un règlement en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. L'APC est également intégré au Code et normes.

Le programme d'APC officialise et complémente l'apprentissage continu que beaucoup d'EPEI font chaque jour. En participant au programme d'APC, fondé sur l'autoréflexion et l'apprentissage autonome, vous démontrez que vous êtes un EPEI réfléchi et intentionnel qui s'engage à améliorer et à renforcer sa pratique professionnelle tout au long de sa carrière. Le programme vous encourage également à communiquer et à collaborer avec vos collègues afin de recevoir ou d'offrir du soutien et d'apprendre des autres.

En s'assurant de vous faire réfléchir à votre pratique, à vos décisions et à vos comportements et en vous encourageant à prendre des mesures pour les améliorer, le programme d'APC vous aide à faire preuve de professionnalisme. Il vous permet d'atteindre des objectifs qui vous aident à rester à jour, à accroître vos connaissances et vos compétences et à améliorer votre pratique avec les autres. C'est aussi un moyen de vous aider à montrer aux familles, à vos collègues et au public que vous êtes membre d'une profession distincte qui, collectivement, valorise l'apprentissage professionnel continu.

Recours au jugement professionnel

Il est essentiel d'exercer un jugement professionnel éclairé pour faire preuve de professionnalisme dans votre pratique quotidienne. Votre jugement professionnel vous aide à gérer des situations complexes et ambiguës, à prendre des décisions difficiles et à les expliquer aux autres (norme IV : C.2). À défaut de règles claires ou de plan d'action, les EPEI exercent leur jugement professionnel.

L'Ordre considère que le jugement professionnel s'appuie sur trois éléments clés :

1. Les normes déontologiques et professionnelles

Les EPEI ont l'obligation légale, déontologique et professionnelle de se conformer au *Code de déontologie et normes d'exercice* dans leur pratique. Le code et les normes vous rappellent les valeurs éthiques, les connaissances, les compétences et les exigences professionnelles applicables à votre pratique. Ils visent également à vous soutenir dans vos relations et vos communications avec les autres et à vous aider à prendre des décisions éthiques et éclairées dans votre pratique. L'application du Code et normes favorise invariablement le développement d'un jugement professionnel approprié.

2. Les connaissances et l'expérience professionnelles

Ensemble, les connaissances et l'expérience professionnelles que vous possédez en tant qu'EPEI contribuent à façonner votre jugement professionnel et à éclairer votre prise de décision dans votre pratique. Ces connaissances peuvent provenir de vos études, de l'apprentissage professionnel continu et de votre sensibilisation à la recherche, les politiques ou les changements en cours dans le secteur. Votre expérience est la somme de toutes vos expériences pratiques acquises tout au long de votre formation et de votre carrière. Vos connaissances et votre expérience sont largement influencées par vos interactions et vos relations avec les enfants, les familles, vos collègues et mentors. Dans certains cas, il peut être nécessaire d'avoir recours à une expertise, à des recherches et à des ressources supplémentaires pour appuyer le développement du jugement professionnel.

3. La pratique réflexive

La pratique réflexive joue également un rôle clé dans le développement de votre jugement professionnel. Si vous réfléchissez de manière critique à votre pratique quotidienne et à l'influence de vos choix et de vos actes sur les enfants, les familles et vos collègues, vous comprenez mieux votre pratique et agissez dans le but de l'améliorer. Vous avez également recours à la pratique réflexive pour vous aider à réfléchir avant d'agir. Cette dernière est souvent approfondie et plus efficace lorsque vous travaillez en collaboration avec d'autres, en particulier avec des collègues qui font partie de vos équipes de travail. En recourant à la pratique réflexive et à la collaboration pour planifier, évaluer les situations et les risques, prendre des décisions éclairées et des mesures pour changer et renforcer vos connaissances, vous augmentez votre capacité à exercer efficacement votre jugement professionnel.

L'Ordre définit la pratique réflexive comme suit :

> Approche utilisée par les EPEI pour analyser et réfléchir de manière critique à leur pratique professionnelle dans l'intention de mieux la comprendre et de l'améliorer. La pratique réflexive est un processus réfléchi et axé sur l'action; il s'agit d'ailleurs souvent d'un effort collaboratif. Les EPEI utilisent la pratique réflexive pour planifier, pour évaluer leurs forces et leurs difficultés, pour prendre des décisions et provoquer le changement si nécessaire. L'autoréflexion, la réflexion critique et l'enquête collaborative sont des éléments importants de la pratique réflexive (*Code de déontologie et normes d'exercice, 2017*).

Consultez le document ressource sur l'APC intitulé *Pratique réflexive et apprentissage autonome* sur le site Web de l'Ordre pour en savoir plus sur la pratique réflexive.

Responsabilisation

En tant que membre de l'Ordre, vous avez des comptes à rendre au public, aux enfants et aux familles auprès desquels vous travaillez et à la profession. Par l'entremise de l'Ordre, les membres de la profession sont mutuellement responsables des comportements qui ne respectent pas les normes de la profession et constituent une faute professionnelle.

Un professionnel responsable assume personnellement la responsabilité de ses décisions, de ses actes et de ses interactions malgré le comportement de ses collègues, les facteurs environnementaux ou le milieu de travail qui pourraient influencer sa pratique. Peu importe votre milieu de travail et les actions des autres, rappelez-vous que vous avez l'obligation d'exercer selon le Code et normes. Dans certaines situations, il peut y avoir un conflit entre les politiques de votre milieu de travail et les normes déontologiques et professionnelles, mais vous devez vous assurer que, malgré ces conflits, vous respectez le *Code de déontologie et normes d'exercice* (norme IV : B.6). Votre capacité à communiquer efficacement avec les dirigeants du système et les personnes influentes, les employeurs, vos collègues et les familles au sujet de vos obligations légales joue un rôle important dans cette démarche de responsabilisation. C'est également une preuve de professionnalisme.

Non seulement vous devez assumer vos propres responsabilités, mais vous devez aussi appuyer la responsabilisation de vos collègues et des autres EPEI. La norme IV : C.11 stipule que les EPEI doivent « signaler aux autorités compétentes tout cas de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité susceptible de présenter un risque pour la santé ou le bien-être des enfants ou d'autres personnes. Cela implique de signaler à l'Ordre tout comportement de ce type adopté par un EPEI ». Le signalement de l'inconduite d'autrui est une responsabilité personnelle et professionnelle qui n'est pas sans rappeler votre devoir de faire rapport en cas de mauvais traitements envers un enfant (norme VI : C.8). Cette responsabilité garantit que les enfants sont protégés contre tout danger et que les normes de la profession sont respectées.

Se responsabiliser et rendre des comptes en tant qu'EPEI signifie que vous reconnaissez que vos décisions et vos actions, dans tous les domaines de votre vie et en tout temps, façonnent votre image en tant que professionnel(le). Vous comprenez aussi qu'elles représentent l'ensemble de la profession et peuvent avoir une influence sur la confiance du public (code C). Vous faites preuve de responsabilité dans votre pratique lorsque vous « donnez l'exemple en matière de valeurs, de croyances et de comportements professionnels auprès des enfants, des familles et des collègues » (norme IV : C.4) en tout temps.

N'oubliez pas que vous détenez le titre d'EPEI et que, même si vous avez une vie personnelle distincte de votre vie professionnelle, vos comportements dans votre vie personnelle peuvent avoir une influence sur votre image en tant que professionnel de même que sur la profession.

La profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance

Une pratique fondée sur les relations et la bienveillance

C'est en développant des relations bienveillantes et attentives avec les enfants et les familles que la profession favorise le bien-être et le développement holistique des enfants. Une pratique de qualité se fonde sur la compassion et les relations.

Être un professionnel, qu'est-ce que cela signifie?

Protection du titre et confiance du public

Prise de décision

Responsabilité collective

Leadership

Qu'est-ce que le professionnalisme?

Le professionnalisme est fondé sur des valeurs éthiques et fait référence à l'utilisation de connaissances, de compétences et de jugement dans le plus grand intérêt des enfants et des familles. Le professionnalisme se manifeste dans les relations avec les enfants, les familles et les collègues, ainsi que dans une prise de responsabilité envers le public et la profession.

Annexe : Scénarios et questions de réflexion

Les scénarios suivants mettent en évidence des dilemmes éthiques, des situations professionnelles ambiguës, des milieux de travail complexes ou des relations susceptibles de se présenter dans votre pratique. Ils soulignent également des cas de prise de décision et de comportements problématiques d'EPEI sur le plan professionnel. Utilisez les questions de réflexion ci-jointes pour vous aider à réfléchir à ces scénarios, à les évaluer et à en discuter avec vos collègues.

Publication dans les médias sociaux

Annie est EPEI dans un grand centre éducatif depuis qu'elle a obtenu son diplôme il y a trois ans. L'année dernière, le centre a connu des changements importants comme un roulement de personnel élevé, l'arrivée d'une nouvelle directrice et un certain nombre de nouvelles familles. Elle trouve alors que les relations entre le personnel et les familles sont tendues, que la communication n'est pas claire, parfois déplacée, et les efforts collaboratifs inexistants. Annie remarque que les membres du personnel semblent ne pas se sentir appréciés et que les familles ont l'impression de ne pas se sentir soutenues.

Un soir après le travail, elle passe un peu de temps à lire et à commenter les publications de nombreux groupes Facebook consacrés à la profession. Elle trouve les sujets de discussion très intéressants et y trouve de très bonnes idées de curriculum et d'activités d'apprentissage professionnel contenu. Elle réalise alors qu'un groupe de discussion correspond exactement à ce dont elle et ses collègues ont besoin. Ce soir-là, elle crée un groupe fermé de discussion sur Facebook pour pouvoir discuter des problèmes rencontrés au travail. Elle prévoit d'y échanger des idées pour améliorer la communication et la collaboration avec les familles. Immédiatement après, elle décide d'envoyer des courriels à ses collègues pour les inviter à intégrer ce nouveau groupe.

Le jour suivant, les collègues d'Annie commencent déjà des fils de discussion à propos des familles du centre. Toutefois, les discussions ne sont pas celles auxquelles elle s'attendait. Certains membres du personnel, bien que clairement frustrés et se sentant sous-estimés, parlent négativement des familles – commentant et jugeant leurs approches parentales, leurs croyances culturelles, leur statut socio-économique ou leur éducation. Annie observe les discussions et les laissent se poursuivre. Elle essaie de les réorienter en posant des questions de réflexion afin de résoudre les problèmes et de trouver des moyens de rétablir les relations, mais les commentaires négatifs et désobligeants continuent. Des commentaires commencent à porter sur les membres du personnel qui ont choisi de ne pas se joindre au groupe ainsi que sur la nouvelle directrice du centre.

Les semaines passent et les discussions sur le groupe Facebook se poursuivent. Certains commentaires sont affichés pendant la nuit et pendant les pauses lorsque le personnel consulte les médias sociaux. Un jour, la directrice du centre appelle Annie dans son bureau et lui montre une copie d'écran d'une discussion particulièrement critique et inappropriée à propos d'une famille et d'un autre membre du personnel.

« Annie, avez-vous créé un groupe Facebook pour que le personnel puisse critiquer publiquement les familles, vos collègues et moi? » lui demande-t-elle.

Annie est choquée par l'accusation. Elle pense :

Le groupe est privé, et oui, les discussions sont devenues un peu offensantes, mais clairement les membres du personnel avaient besoin de vider leur sac concernant leurs relations de travail. Et tout a été fait dans le cadre d'un groupe fermé et en dehors des heures de travail!

Questions de réflexion

- Réfléchissez aux raisons qui ont poussé Annie à créer ce groupe Facebook pour ses collègues. Pourquoi a-t-elle décidé de le faire?
- Quel rôle les relations, la communication et la collaboration avec les autres ont-elles joué dans la situation d'Annie?
- Quel est le dilemme ou l'ambiguïté de la situation? Comment la situation a-t-elle évolué dans le temps?
- En quoi Annie et ses collègues ont-ils fait preuve ou ont-ils manqué de professionnalisme? Réfléchissez à la façon dont les valeurs éthiques, les connaissances et les compétences, le jugement professionnel, la responsabilisation et l'apprentissage professionnel continu ont été utilisés ou ignorés.
- Réfléchissez à ce que pense Annie, à savoir que les messages font partie d'un groupe de médias sociaux fermé et qu'ils sont affichés pendant leur temps libre. Demandez-vous si les groupes fermés sur une plateforme publique comme Facebook sont effectivement privés.
- Quelles répercussions leurs comportements dans leur vie personnelle peuvent-ils avoir sur leur vie professionnelle?
- Quelles répercussions leurs comportements peuvent-ils avoir sur leur milieu de travail, leurs relations avec les familles, les collègues, la direction, l'ensemble de la profession et la confiance du public?
- Comment Annie aurait-elle pu faire preuve de leadership et de professionnalisme ou encourager les autres à le faire?
- Comment le *Code de déontologie et normes d'exercice* aurait-il pu être utilisé pour appuyer une prise de décision et de mesures et pour favoriser les interactions avec les autres?

Aider un enfant ou respecter les politiques du milieu de travail

Andréa est EPEI dans un conseil scolaire, au sein d'un programme de maternelle et de jardin d'enfants. Elle travaillait dans le programme depuis cinq ans lorsqu'elle a changé d'école pour travailler au sein d'un autre conseil scolaire. Le milieu de travail et la culture sont différents dans cette école. Les interactions entre les EPEI, les enseignant(e)s, les aides-enseignant(e)s, les autres professionnels et la direction semblent respectueuses, mais il y a peu de communication et de collaboration entre le personnel.

Un jour, un enfant de la classe de maternelle d'Andréa vient la voir. Ses vêtements sont souillés. L'enfant a eu un petit « accident » et est visiblement bouleversé. Andréa console l'enfant, lui tend les bras et lui dit quelques mots réconfortants avant d'aller chercher sa collègue enseignante pour lui faire part de son intention d'aller aider l'enfant à se changer dans les toilettes.

Sa collègue la regarde, surprise, et lui explique rapidement qu'elle n'a pas le droit d'aider l'enfant et que c'est tout à fait inapproprié. Andréa en a le souffle coupé. De toute évidence, l'enfant a besoin d'aide. L'enseignante lui indique que c'est la politique de l'école et du conseil scolaire et que son syndicat lui conseillerait probablement aussi de ne pas aider physiquement l'enfant. Elle lui explique qu'il se peut qu'ils demandent à un autre membre du personnel de l'école d'aider l'enfant s'il n'y arrive pas lui-même ou qu'ils envoient l'enfant au bureau, où ses parents seront appelés à venir le changer.

Andréa se sent tiraillée. La politique de son ancienne école était différente. Elle ne sait pas quoi faire, mais elle ne veut pas avoir d'ennuis avec sa nouvelle directrice ni créer davantage de tension avec sa collègue enseignante et les autres EPEI de l'école. Elle laisse l'enseignante gérer la situation et retourne dans la classe.

Plus tard dans la journée, Andréa parle avec d'autres EPEI de l'école. L'une d'entre elles réaffirme : « Nous ne sommes pas autorisés à aider physiquement les enfants pour les soins personnels ou quand ils ont des petits accidents. » Une autre ajoute : « De toute façon, ce n'est pas professionnel de faire ça. Ce n'est plus notre boulot. »

Andréa pense :

Vraiment? C'est ce que le professionnalisme signifie dans cette école? Je ne trouve pas ça bien. Mes normes déontologiques et professionnelles ne semblent pas correspondre à ces politiques, mais que suis-je censée faire?

Le lendemain matin, Andréa apprend que l'enfant est resté assis dans le bureau avec un pantalon souillé pendant une heure en attendant que ses parents viennent l'aider. Ce jour-là, les parents viennent trouver Andréa et lui disent combien ils sont choqués, tristes et en colère que personne n'ait aidé leur enfant.

Questions de réflexion

- Réfléchissez aux failles du système dans ce scénario. Quel est le dilemme ou l'ambiguïté de la situation?
- Comment les politiques du conseil scolaire, les avis des syndicats, la culture scolaire, les croyances et les pratiques des autres EPEI et professionnels ont-ils influencé Andréa dans son processus décisionnel?
- Quel rôle les relations, la communication et la collaboration avec les autres ont-elles joué dans la situation d'Andréa?
- En quoi Andréa et les autres EPEI du scénario ont-ils fait preuve ou ont-ils manqué de professionnalisme? Réfléchissez à la façon dont les valeurs éthiques, les connaissances et les compétences, le jugement professionnel, la responsabilisation et l'apprentissage professionnel continu ont été utilisés ou ignorés.
- Réfléchissez aux réflexions d'Andréa sur les politiques qui entrent en conflit avec le Code et normes. Quelles normes d'exercice traitent de cette question?
- Comment Andréa aurait-elle pu mieux défendre les intérêts des enfants et des familles dans ce scénario?
- À quelles stratégies de communication aurait-elle pu recourir avec sa collègue enseignante, la directrice ou le directeur d'école, ses collègues, les représentants du conseil scolaire ou du syndicat?
- Comment Andréa aurait-elle pu faire preuve de leadership et de professionnalisme ou encourager les autres EPEI à le faire?
- De quelles croyances sur le professionnalisme et l'identité professionnelle est-il question dans ce scénario?
- Comment le *Code de déontologie et normes d'exercice* aurait-il pu être utilisé pour appuyer une prise de décision ou de mesures et pour favoriser les interactions avec les autres?

Poser un diagnostic

Sidra est EPEI. Depuis 15 ans, elle supervise un programme de soutien à la famille, devenu maintenant un centre ON y va. Elle a le sentiment de connaître la communauté et les familles qui participent au programme et elle a établi de solides relations avec les partenaires communautaires et d'autres professionnels. Elle pense aussi être une bonne mentore et elle essaie de soutenir et de conseiller son personnel. Sidra est passionnée par son travail et a confiance en son expertise, mais elle n'a pas eu beaucoup de temps pour se perfectionner professionnellement. Elle estime qu'elle apprend toujours de ses collègues et qu'elle se tient au courant grâce à son travail au sein du programme.

Un après-midi, des parents approchent Sidra et lui expriment leurs inquiétudes au sujet du comportement et du développement de leur enfant. Ils lui demandent son avis et des stratégies. Sidra a également remarqué certains des comportements évoqués par la famille et pose rapidement un diagnostic possible. Les parents semblent stupéfaits et confus et repartent immédiatement avec leur enfant.

Le lendemain, la collègue consultante-ressource de Sidra l'approche pour discuter de cette interaction, les parents lui ayant fait part de leur inquiétude et de leur colère quant au diagnostic de Sidra, posé sans la formation ni l'expérience appropriée. La collègue de Sidra est tout aussi contrariée et lui dit qu'elle a franchi une limite dans ses interactions avec cette famille. Elle lui demande : « Quelles connaissances ou compétences supplémentaires avez-vous acquises pour justifier le fait de fournir ce diagnostic rapide à cette famille? Ce n'était pas ce que ces parents attendaient de vous. »

Sidra est surprise et pense :

J'occupe ce poste depuis longtemps, je connais ces familles et ces enfants et je comprends le travail des nombreux professionnels qui participent au programme. Je sais reconnaître les comportements difficiles quand je les vois! Je ne voulais pas faire perdre du temps à cette famille et j'essayais de les aider!

Questions de réflexion

- Réfléchissez aux décisions prises par Sidra vis-à-vis cette famille. Selon vous, pourquoi a-t-elle posé un diagnostic sur leur enfant?
- À quel dilemme Sidra était-elle confrontée?
- Quel rôle les relations et les compétences en communication et collaboration de Sidra ont-elles joué?
- En quoi Sidra et ses collègues ont-elles fait preuve ou ont-elles manqué de professionnalisme? Réfléchissez à la façon dont les valeurs éthiques, les connaissances et les compétences, le jugement professionnel, la responsabilisation et l'apprentissage professionnel continu ont été utilisés ou ignorés.
- Réfléchissez aux connaissances, aux compétences et à l'expérience de Sidra. A-t-elle dépassé les limites de sa profession comme évoqué par sa collègue?
- Quel est le rôle de la pratique réflexive dans ce scénario? Songez à l'engagement de Sidra dans son apprentissage professionnel continu. Qu'avait-elle besoin d'apprendre?
- Quelles stratégies Sidra aurait-elle pu utiliser pour gérer la situation, mieux exercer son jugement professionnel et communiquer plus efficacement avec la famille sans recourir à un diagnostic?
- Quelles répercussions ses comportements auraient-ils pu avoir sur le milieu de travail, ses relations avec les familles et sur ses collègues?
- Quelles répercussions ses comportements auraient-ils pu avoir sur l'ensemble de la profession et la confiance du public?
- Comment Sidra aurait-elle pu faire preuve de leadership et de professionnalisme dans ses relations?
- Comment le *Code de déontologie et normes d'exercice* aurait-il pu être utilisé pour appuyer une prise de décision ou de mesures et pour favoriser les interactions avec les autres?

Ressources consultées

Voici les documents qui ont été consultés pour élaborer cette ligne directrice de pratique.

Cayton, H. (31 mai 2018). (Conférencier principal). *Inspirer la confiance au public grâce au professionnalisme.* [Présentation PowerPoint]. Allocution prononcée à Toronto lors du congrès Inspirer la confiance au public (2018) de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario. (février 2014). *Guide d'inscription*. [PDF] Toronto : Auteur. Tiré de : http://www.cdho.org/docs/defaultsource/pdfs/reference/registrantshandbook.pdf

Ordre des diététistes de l'Ontario. (2015). Introduction au professionnalisme. *Manuel de jurisprudence pour les diététistes de l'Ontario.* Tiré de : https://www.collegeofdietitians.org/resources/publications-de-l-odo/manuel-de-jurisprudence-pour-les-dietetistes-en-on.aspx

Ordre des massothérapeutes de l'Ontario. (septembre 2016). *Charte du professionnalisme*. [PDF] Toronto : Auteur. Tiré de : http://www.cmto.com/assets/Charter-on-Professionalism-French.pdf

Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario. *Professionalism – Defining Competency.* [en ligne] Accessible à : https://www.collegept.org/members/PTaccountabilities/professionalism-defining-competency

Langford, R., Di Santo, A., Valeo, A., Underwood, K., et Lenis, A. (2016). *The innovation of Ontario full-day kindergarten educator teams: have they reproduced the split systems of care and education? Gender and Education*. DOI : 10.1080/09540253.2016.1258456

Feeney, S. (2012). *Professionalism in Early Childhood Education: Doing Our Best for Young Children.* New York : Pearson Education inc.

Goffin, S. (2015). *Professionalizing Early Childhood Education as a Field of Practice: A Guide to the Next Era.* St. Paul : Redleaf Press.

Miller, L. et Cable, C. (2011). (éd.). *Professionalization, Leadership and Management in the Early Years*. London : Sage Publications ltée.

Miller, L., Dalli, C., Urban, M. (2012). (éd.). *Early Childhood Grows Up: Towards a Critical Ecology of the Profession.* Dordrecht, Heidelberg, London, New York : Springer.

Osgood, J. (2006). *Deconstructing Professionalism in Early Childhood Education: resisting the regulatory gaze. Contemporary Issues in Early Childhood,* 7 (1), 5-14. DOI : 10.2304/ciec.2006.7.1.5

Peeters, J. (2008). *The Construction of a New Profession: A European Perspective on Professionalism in Early Childhood Education and Care*. Amsterdam : Publication de SWP.

Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (2007) *Professionalism in Nursing.* [PDF] Toronto : Auteur. Tiré de : http://rnao.ca/sites/rnao-ca/files/Professionalism_in_Nursing.pdf

Références

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (2017). Code de déontologie et normes d'exercice. Toronto : Auteur.

Feasability survey Schon, D. (1983). *The Reflective Practitioner: How Professionals Think in Action.* New York : Basic Books.

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Téléphone : 416 961-8558
Sans frais : 1 888 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772

Courriel : **exercice@ordre-epe.ca**
Site Web : **ordre-epe.ca**

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur Ligne directrice de pratique: Le professionnalisme mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives ou pour usage sans but lucratif, à condition que le droit d'auteur soit pleinement reconnu. La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, pour des usages commerciaux, dans des publications commerciales ou aux fins de traduction ou d'adaptation est interdite sans la permission préalable de l'Ordre par écrit.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du matériel de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec communications@ordre-epe.ca.

© 2018 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

This publication is also available in English under the title: *Practice Guidelines – Professionalism*